

PROCES VERBAL N°13 DE LA COMMISSION JEUNES DES COMPETITIONS

Réunion du :	Jeudi 27 Octobre 2022
À :	14h00 - DGL
Présidence :	MR Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON–Jean-Pierre RIEU- Emile HOURS. Denis LASOUTE- Stéphane BROC
Excusés :	MR Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du Club (N°affiliation@occitanie.fr. Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 .du règlement intérieur du District).*

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le procès-verbal N°12 de la réunion 20.10.2022.

COUPE OCCITANIE

- **U16/U17 :**

ST MARTIN DE VALGALGUES/VAUVERT du 22.10.2022 à 15h00 aura lieu le jeudi 03.11.2022 à 19H30 – même stade (accord des deux clubs).

- **U14/U15 et U16/U17 : (dernier tour de la Coupe Occitanie effectué par le District Gard Lozère)**

Le tirage de la COUPE OCCITANIE U16/U17 et U14/U15 a eu lieu ce jeudi 27.10.2022 par Madame Muriel VERDIER et Monsieur Teddy GRAS. (voir site du District Gard Lozère ou Foot club). Les rencontres auront lieu les 26 ET 27 Novembre 2022. Les clubs qualifiés ce jour auront leur match de championnat reprogrammés les 17 ET 18 DECEMBRE 2022.

Les U16/U17 jouent le samedi 26.11.2022 à 15H00

Les U14/U15 jouent le dimanche 27.11.2022 à 10H00.

Pas de prolongation (tirs au but si nécessaire).

- **U18/U19**

N. CHEMIN BAS/BEAUCAIRE STADE aura lieu le Samedi 26.11.2022

Les 8^{ème} de finale COUPE GARD LOZERE se joueront les 7 et 8 JANVIER 2023.



ABSCENCES DE FEUILLES DE MATCH

- **U16/U17 D1 POULE B**

MANDUEL SC/AS CAISSARGUES du 08.10.2022, aucune feuille de match a été réceptionnée par la Commission des Jeunes.

PCM : la Commission donne match perdu par pénalité au SC MANDUEL (art 72 alinéa 6 des RG).

RETOUR COMMISSION

1/ COMMISSION TECHNIQUE D ARBITRAGE DU 21.10.2022

- **COUPE GARD LOZERE U16/U17**

THEZIERS/N. CASTANET du 1^{er} Octobre 2022 : retour dossier concernant MR XXXXX (arbitre de la rencontre).

MODIFICATIONS DES RENCONTRES

- **U16/U17 D1 POULE A**

N. LASSALIEN/RC ST LAURENT DES ARBRES du 29.10.2022 aura lieu le **01.11.2022 à 15H00** sur les installations de **ANNEXES COSTIERES 2 à 15H00 (accord des deux clubs)**.

- **U16/U17 D2 POULE B**

N. GAZELEC/FC LANGLADE du 30.10.2022 aura lieu le **09.11.2022 à 18H00** sur les installations de **R. PELISSIER NIMES (accord des clubs)**.

- **U16/U17 D2 POULE C**

UCHAUD BERNIS/VAUVERT GALLICIAN 2 du 13.11.2022 aura lieu le **12.11.2022 à 15H00** sur les installations **d'UCHAUD (accord des deux clubs)**

AEC SAINT GILLES/AS POULX 2 du 26.10.2022 aura lieu le **06.11.2022** sur les installations de **SAINT GILLES à 10H00. (accord des deux clubs)**.

- **U14/U15 D1 POULE B**

ES ST JEAN DU PIN/AS ROUSSON du 30.10.2022 à 10H00 aura lieu le **mercredi 2.11.2022** sur les installations de **ST JEAN DU PIN (voir avec la Mairie pour horaire à fixer)**

AS ST CHRISTOL LES ALES/GALLARGUES CABASSUT du 30.10.2022 aura lieu le **09.11.2022 à 17H00** sur les installations **d'AIGUES VIVES (rencontre inversée et accord des deux clubs)**.

- **U14/U15 D2 POULE A**

FC LANGLADE/RC ST LAURENT DES ARBRES du 30.10.2022 aura lieu le **06.11.2022 à 10H00** sur les installations de **LANGLADE (accord des deux clubs)**

BOUILLARGUES US/FC LANGLADE du 27.11.2022 aura lieu le **26.11.2022 à 16H00** sur les installations de **BOUILLARGUES. (accord des deux clubs)**.

- **U14/U15 D2 POULE B**

AS SAINT PAULET DE CAISSON/ST BEUCAIRE 30 2 du 30.10.2022 aura lieu le **dimanche 06.11.2022 à 10H00** sur les installations de **ST PAULET DE CAISSON (accord des deux clubs)**



- **U14/U15 D3 POULE A**

US MONOBLET/ST HIPPOLYTE DU FORT du 30.10.2022 aura lieu le mercredi 09.11.2022 à 14H30 sur les installations de MONOBLET (accord des deux clubs).

SO AIMARGUES/SC ANDUZE du 30.10.2022 est remis à une date ultérieure.

ES SUMENE/UCHAUD BERNIS du 30.10.2022 aura lieu le 09.11.2022 à 16H30 sur les installations de SUMENE (accord des deux clubs)

VESTRIC US/FC LANGLADE du 30.10.2022 aura lieu le 09.11.2022 à 18H00 sur les installations de VESTRIC (accord des deux clubs)

- **U14/U15 D3 POULE B**

FC VAL DE CEZE/CONNAUX CANABIER 2 du 30.10.2022 est remis à une date ultérieure.

CHUSCLAN LAUDUN-CAVILLARGUES/N. LASSALIEN du 30.10.2022 aura lieu le samedi 5.11.2022 à 10H00 sur les installations de LAUDUN L ARDOISE (accord des deux clubs)

THEZIERS/SAUVETERRE du 11.12.2022 aura lieu le 10.12.2022 à 17H30 sur les installations de THEZIES (accord des deux clubs).

OL FOURQUES/THEZIERS du 30.10.2022 aura lieu le 08.11.2022 à 19H00 sur les installations de FOURQUES (accord des deux clubs)

- **U14/U15 TERRITOIRE GARD/HERAULTS**

ST CLEMENT MONTFERRIER 12/BEAUCAIRE STADE 30 du 13.11.2022 aura lieu le samedi 12.11.2022 à 13H30 sur les installations de STADE ERNEST BROUSSE ST CLEMENT.

ST PRIVAT DES VIEUX MONS/N. CHEMIN BAS D AVIGNON du 30.10.2022 aura lieu le 06.11.2022 à 9H00 sur les installations de ST PRIVAT DES VIEUX (accord des deux clubs)

AS ROUSSON/ST CLEMENT MONTFERRIER 12 du 30.10.2022 aura lieu le 06.11.2022 à 10H00 sur les installations de ROUSSON (accord des deux clubs).

FORFAITS

AS VERS N°581851

U16/U17 D2 POULE B

N. PISSEVIN VALDEGOUR /AS VERS du 23.10.2022 à 10H00.

L'équipe de AS VERS nous informe par mail du 21.10.2022, que par manque d'effectifs, l'équipe de VERS ne se déplacera pas à NIMES.

La Commission déclare le club de AS VERS forfait. Score à homologuer 3 à 0 en faveur de N. PISSEVIN.

INFORMATIONS CLUBS

AS CAISSARGUES

La Commission,

Pris connaissance de l'Arrêté municipal de la Mairie de Caissargues interdisant la pratique du foot à 11 sur le terrain Philippe Lamour 1 et notamment l'usage des buts de foot à 11,

Considérant que :

- l'Arrêté municipal, transmis le 23.09.2022 au District Gard-Lozère, couvre la période du 23.09.2022 et jusqu'à nouvel ordre,
- le calendrier ne peut être modifié que de manière exceptionnelle et ponctuelle,



- la longue période d'inutilisation de ce terrain va créer un problème récurrent et non exceptionnel sur le calendrier des championnats,
- cela touche les calendriers des équipes foot à 11 de AS Caissargues de manière récurrente sur la période.
- Pour le bon déroulement des championnats dans lesquels les équipes de l' AS CAISSARGUES (foot à 11) sont engagées, la commission fait et a fait son maximum pour palier à cette difficulté et limiter l'impact de cet Arrêté Municipal,

Considérant qu'à ce jour et au vu de l'avancement des championnats, nous nous trouvons dans une situation où l'équité sportive des championnats peut ne plus être respectée,

Considérant que la commission est garante de cette équité et se doit de suivre le calendrier édité en début de saison pour cela,

Par ces motifs,

Demande expressément au Club de AS CAISSARGUES et à la Ville de Caissargues :

- **De déterminer et communiquer au plus vite un terrain de repli pour y disputer les matchs de foot à 11,**
- **De communiquer une date d'autorisation à la pratique du Foot à 11 de son terrain Ph. Lamour 1**

Informe le Club de AS Caissargues et la ville de Caissargues, que sans solution pérenne dans les prochains jours, des décisions devront être prises et pourraient mener jusqu'à des forfaits de leurs équipes foot à 11.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Le Président
Bernard BARLAGUET**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre RIEU**

